

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation : 14/02/2025
- *Date d’Affichage 14/02/2025
- *Conseillers en exercice : 23
- *PRÉSENTS : 12
- *VOTANTS : 20

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN Maire,

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints.
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE,
Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Olivier SCARSETTO.

Etaient absents excusés :

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Monsieur Claude COLLINEAU,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Monsieur Hervé BERTRAND,
Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE .
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Olivier SCARSETTO,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Thierry ROUSSELET a été désigné Secrétaire de séance

**DEL N°6 : AVENANT N°2 CONTRAT 2023/024 Charpente/Couverture
Rénovation et extension de l’Ancienne Mairie avec la Société ABV**

Modifications introduites par le présent avenant :

- Fourniture et pose d’un châssis de désenfumage type VELUX, y compris la réalisation du chevêtre, la dépose des tuiles et la pose de noquet
- Réalisation en zinc des éléments suivants :
 - d’une banquette,
 - d’un chéneau,
 - et d’une descente.

Incidence financière :

-
- La société ABV, titulaire du marché du lot 3, nous propose d’effectuer la réalisation de ces travaux. Son devis représente une plus-value d’un montant de 7 030,50 € HT, soit 10,90 %
- Soit une augmentation pour l’ensemble des avenants du marché de 30,02 %
- La commission des finances du jeudi 13 Février a émis un avis favorable à l’unanimité à la signature de cet avenant.
-
- Il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant N°2 au contrat n°2023/024 avec la Société ABV Agencement Bâtiment VAUBON, domiciliée 23 rue de Chenevière 95220 HERBLAY.

La commission des finances du jeudi 13 Février a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250221-DEL620022025-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Considérant les articles L.2194-1.2^o et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3^o et R.2194-5 du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, (1 abstention, Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues ; 19 voix pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au contrat n°2023/024 Charpente/Couverture Rénovation et extension de l'Ancienne Mairie avec la Société ABV (Agencement Bâtiment Vaubon, domiciliée 23 rue de Chenevière 95220 HERBLAY.

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :

- Montant HT : 83 868,99 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 100 642,79 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 21/02/2025

Le Maire,

